

Appui à l'immobilier d'entreprise - Développement de la Société MERCIER DÉCOUPAGE

M. l'Adjoint PONÇOT, Rapporteur : La Société MERCIER DÉCOUPAGE est spécialisée dans le découpage et l'emboutissage de pièces métalliques.

Elle est installée sur la zone industrielle de Trépillot et emploie 58 salariés.

Cette entreprise entreprend aujourd'hui de préparer son avenir.

Ainsi, elle a d'abord pris le parti d'élargir ses assises financière et industrielle par l'entrée dans son capital d'un nouveau partenaire industriel, la Société PMP. Celle-ci est originaire d'Angers, emploie 150 personnes, et est spécialisée dans l'injection plastique.

Cette alliance devrait permettre à MERCIER DÉCOUPAGE la réalisation de pièces surmoulées associant métal et plastique. Le passage à ce type de production correspond à une demande de plus en plus fréquente des donneurs d'ordre.

De plus, MERCIER DÉCOUPAGE, pour abriter la nouvelle production, veut engager la rénovation et l'agrandissement des bâtiments existants, qui passeraient de 2 600 m² à 5 100 m², soit une extension de 2 500 m², sur terrain attenant à l'usine actuelle, et déjà propriété de l'entreprise. L'investissement immobilier est estimé à 8 000 000 F.

En terme d'emplois, il est prévu de créer environ 5 emplois par an, pour atteindre un effectif total de l'ordre de 100 salariés d'ici 8 à 9 ans, soit au total la création prévue de 40 emplois.

Pour permettre la réalisation de ce projet, un dossier a été soumis à la SICOMI BATIFRANC. Celle-ci a donné un accord de principe pour le financement du bâtiment, mais sans que soit définie précisément une enveloppe financière.

D'autre part, l'appui des collectivités locales a été sollicité.

Le Département pourrait intervenir à travers une subvention du Fonds Départemental de Développement Économique.

La Région s'est quant à elle prononcée favorablement sur une bonification d'intérêts à hauteur de 400 000 F.

La Ville de Besançon pourrait abonder ce dispositif à hauteur d'une subvention de 400 000 F, à verser à BATIFRANC à titre d'aide à l'immobilier d'entreprise. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 1992.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer, et en cas d'accord :

- à voter par anticipation la somme de 400 000 F au chapitre 914/130.92020.30200,
- à allouer une subvention de 400 000 F à la SICOMI BATIFRANC à titre d'appui à l'immobilier d'entreprise,
- à autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à passer avec la Société MERCIER DÉCOUPAGE indiquant les engagements réciproques de la Société et de la Ville de Besançon, notamment quant à la création d'emplois.

M. PONÇOT : Je vous précise qu'il s'agit d'une vieille entreprise bisontins puisque la famille MERCIER est installée à Besançon depuis fort longtemps. Je crois que le premier MERCIER a inventé la mitrailleuse qui tirait à travers les hélices d'un avion, donc pendant la guerre 14-18. L'usine MERCIER est installée le long du boulevard. Elle n'était pas jusqu'à une période très récente assurée de continuité, M. MERCIER, assez proche de l'âge de la retraite, n'ayant pas de successeur dans sa famille. Mais l'entreprise vient de s'allier avec une entreprise d'Angers spécialisée dans la plasturgie, ce qui permettra à M. MERCIER de s'orienter vers une spécialité que nous cherchons à développer à Besançon, la métallo-plasturgie, c'est-à-dire l'alliage du métal et de la matière plastique, qui est un des éléments fondamentaux aujourd'hui des orientations nouvelles de la micro-mécanique. Par conséquent, la Ville de Besançon a trouvé intéressant ce dossier de même que le Département, et la Région qui fournira une aide par le biais d'un prêt bonifié de 400 000 F.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, en décide ainsi.